

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 47^e année - N° 19 - Jeudi 22 mai 2025

Impressum - Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté

constatant les résultats du scrutin cantonal du 18 mai 2025

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 27, alinéa 2, de la loi du 26 octobre 1978 sur les droits politiques¹⁾,

vu les procès-verbaux du scrutin cantonal du 18 mai 2025 concernant:

- a) Modification du 11 décembre 2024 de la Constitution de la République et Canton du Jura du 20 mars 1977: « Neutralisation temporaire des effets financiers exceptionnels de l'intégration de Moutier dans le canton du Jura ».

arrête:

Article premier Les résultats du scrutin sont les suivants:

- a) Modification du 11 décembre 2024 de la Constitution de la République et Canton du Jura du 20 mars 1977: « Neutralisation temporaire des effets financiers exceptionnels de l'intégration de Moutier dans le canton du Jura »

Electeurs inscrits:	54758	
Votants:	13039	
Bulletins rentrés:	12926	(23,61 %)
Bulletins blancs:	306	
Bulletins nuls:	68	
Bulletins valables:	12552	
Nombre de OUI:	8795	(70,07 %)
Nombre de NON:	3757	(29,93 %)

Cette modification de la Constitution est acceptée.

Art. 2 Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé à la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal, à Porrentruy, dans les dix jours qui suivent la découverte du motif du recours. Il peut encore être formé recours dans les trois jours qui suivent la publication du présent arrêté au Journal officiel, même si le délai de dix jours susmentionné est écoulé.

Art. 3 Le présent arrêté est communiqué au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 20 mai 2025

Au nom du Gouvernement
Le président: Martial Courtet
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 161.1

Département de l'économie et de la santé

Avis aux restaurateurs et organisateurs de soirées dansantes et de divertissement

Ouverture tardive pour la Fête de la Liberté du 23 juin 2025

En application de l'article 66, alinéa 3 de la loi du 18 mars 1998 sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques, le Département de l'économie et de la santé de la République et Canton du Jura décide:

- Les restaurateurs ainsi que les organisateurs de soirées dansantes et de divertissement, au bénéfice des autorisations nécessaires et sous réserve de conditions particulières (permis de construire, inscription au registre foncier, etc.), pourront laisser leurs établissements ouverts jusqu'à 3h00 la nuit du 22 au 23 juin 2025.
- Il ne sera perçu aucun émolument pour cette autorisation générale.

Delémont, le 22 mai 2025.

Le ministre de l'économie et de la santé:
Stéphane Theurillat.

Service de la santé publique

Renouvellement des listes hospitalières de soins stationnaires en psychiatrie et en réadaptation de la République et Canton du Jura (RCJU)

Dans le cadre du renouvellement des listes hospitalières de soins stationnaires pour le domaine de la psychiatrie d'une part et de la réadaptation d'autre part, le Service de la santé publique procède à deux appels d'offres à l'attention des établissements de soins offrant des prestations psychiatriques et de réadaptation.

Les appels d'offres sont ouverts jusqu'au 13 juin 2025. La procédure prévoit une entrée en vigueur des nouvelles listes hospitalières à partir du 1^{er} janvier 2026.

Les établissements intéressés à postuler sont invités à contacter le Service de la santé publique de la RCJU par téléphone au 032 420 51 20 ou par e-mail à l'adresse planification.hospitaliere@jura.ch. Tous les documents se trouvent à l'adresse: www.jura.ch/ao

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 247.1

Commune: Basse-Vendline / **Localité:** Bonfol

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: Fête de Saint-Fromond
Tronçon: Centre du village
 De la rue de la Gare jusqu'à la Rue de la Vendline (Ferme Terreaux)
Durée: Du mercredi 28 mai 2025 dès 14h00 au lundi 2 juin 2025 à 11h00
Particularités: Néant
Renseignements: M. Denis Crelier, chef de région (tél. 032 420 60 05)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 1^{er} avril 2025.

Service des infrastructures

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Service du développement territorial
 Section de la mobilité et des transports

Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire ordinaire

Projet des Chemins de fer du Jura (C.J.) concernant le renouvellement de la voie et du système de drainage sur le tronçon «Le Pied-d'Or - La Chaux-des-Breuleux» (ligne 237, km 14.919 - 15.314)

Commune: Les Breuleux

Requérante: Compagnie des chemins de fer du Jura (C.J.) SA, Rue du Général Voirol 1, 2710 Tavannes

Objet: Le projet consiste en un renouvellement intégral de la voie sur le tronçon «Le Pied-d'Or - La Chaux-des-Breuleux» (ligne 237, km 14.919 - 15.314). Il implique une modification du système de drainage. Il inclut la superstructure, l'infrastructure et l'évacuation des eaux. Le tronçon de ligne est situé en secteur Au de protection des eaux, à proximité de la lisière de forêts et dans un secteur marécageux. Le projet est devisé à 880 000 francs (hors-taxe) les travaux sont prévus entre septembre et octobre 2026.

Pour les détails, il convient de se référer au dossier de plans mis à l'enquête publique.

Procédure: La procédure d'approbation des plans est régie par la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021), pour autant que la loi fédérale sur les

chemins de fer (LCdF; RS 742.101) n'en dispose pas autrement. L'autorité unique de la procédure d'approbation des plans est l'OFT.

Mise à l'enquête: Les plans du projet peuvent être consultés du **22 mai au 20 juin 2025** à:

Rue des Esserts 2 - 2345 Les Breuleux

Téléphone 032 959 43 30

selon les heures d'ouverture de la commune.

Piquetage: Avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (yc. modifications de terrains, défrichement, acquisition de droits, etc.).

Oppositions: Quiconque a qualité de partie en vertu de la PA peut faire opposition auprès de l'autorité chargée de l'approbation des plans pendant le délai de mise à l'enquête.

Quiconque a qualité de partie en vertu de la Loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711) peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête (oppositions à l'expropriation; demandes selon les art. 7 à 10 LEx; demande de réparation en nature selon l'art. 18 LEx; demande d'extension de l'expropriation selon l'art. 12 LEx; demandes sur le montant de l'indemnité selon l'art. 16 et 17 LEx).

Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Les oppositions, écrites et en deux exemplaires seront adressées durant le délai de mise à l'enquête (date selon timbre postal) à l'**Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations II, 3003 Berne**. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'autorité chargée de l'approbation des plans, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c al. 2 LCdF).

Ban d'expropriation: Dès la remise de l'avis personnel ou de la demande d'expropriation à la personne visée par celle-ci, il n'est plus permis de faire, sans le consentement de l'expropriant, des actes de disposition de droit ou de fait susceptibles de rendre l'expropriation plus onéreuse (art. 42 LEx). L'expropriant est tenu de réparer intégralement le dommage résultant du ban d'expropriation (art. 44 al. 1 LEx).

Delémont, le 23 avril 2025.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Alle

**Assemblée communale ordinaire
mardi 10 juin 2025, à 19h30, à la salle des fêtes
(Route de Porrentruy 15) à Alle**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 15 avril 2025.
2. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 1 550 000.– lié à la part communale dédiée à la réfection de la route cantonale des Vies de Bâle; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider l'emprunt.
3. Information publique dédiée aux plans spéciaux « L'Alaine et la Cornoline » relatifs au projet de protection contre les crues et de revitalisation des cours d'eau.
4. Adopter le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité.
5. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2024.
6. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable à l'Administration communale et au panneau numérique communal sis dans la cour de la mairie (accès par le code QR) ou sur le site internet www.alle.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications seront à adresser par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné sous chiffre 4 sera déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au Secrétariat communal, où il pourra être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées par écrit, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Alle, le 16 mai 2025.

Conseil communal.

Boécourt

**Assemblée communale ordinaire
lundi 16 juin 2025, à 20h00, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 décembre 2024.
3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2024 (voir quotité et taxes au verso).
4. Discuter et approuver le nouveau règlement communal relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité.
5. Prendre connaissance et approuver la modification des articles 64, 65, 66, du règlement de sécurité locale.
6. Informations sur le Plan d'aménagement local (PAL).
7. Informations sur le Pont de Montavon.
8. Divers.

Le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité, mentionné sous chiffre 4, et la modification des articles 64, 65, 66 du règlement de sécurité locale, mentionné sous chiffre 5, sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où

ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Boécourt, le 16 mai 2025.

Conseil communal.

Les Bois

**Assemblée de la Corporation bourgeoise
de la 2^e Section, mercredi 18 juin 2025, à 20h00,
au local de la Bourgeoisie au Cemeux-Godat**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Investissements 2024.
3. Comptes 2024 et dépassement du budget.
4. Voter un crédit supplémentaire de CHF 160 000.00 pour la réfection du chemin forestier Côte de Fromont - La Louvière et donner la compétence au Conseil pour la réalisation de ces travaux.
5. Divers.

Les Bois, le 14 mai 2025.

Secrétariat de la Corporation de la 2^e Section.

Les Breuleux

**Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages
(propriétaires de terres agricoles cultivables
sises sur le territoire des Breuleux)**

**mardi 3 juin 2025, à 20h00, à la salle de conférence N° 1
(rez-de-chaussée) du bâtiment administratif,
Rue des Esserts 2, aux Breuleux**

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal du 3 décembre 2024.
3. Approbation des comptes 2024.
4. Divers.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

Les Breuleux, le 19 mai 2025.

La commission des pâturages.

Les Breuleux

**Assemblée communale ordinaire
lundi 16 juin 2025, à 20h00, à l'aula de l'école primaire
(dernier étage)**

Ordre du jour:

1. Prendre connaissance et accepter les comptes de l'exercice 2024 des Breuleux ainsi que les dépassements budgétaires.
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 2 100 000.– pour la démolition et la reconstruction du hangar de la voirie; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
3. Divers.

Les Breuleux, le 14 mai 2025.

Conseil communal.

Les Breuleux

Entrée en vigueur du règlement concernant la gestion des eaux de surface (RGES)

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale des Breuleux le 10 mars 2025, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 5 mai 2025.

Réuni en séance du 12 mai 2025, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les Breuleux, le 13 mai 2025.

Conseil communal.

Courchapoix

Assemblée communale lundi 2 juin 2025, à 20h00, dans la salle communale

Ordre du jour:

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 31 mars 2025.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2024 de la commune, de la bourgeoisie et du SEC.
3. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Madame Marie Martin Joret son époux Julien Charles Maurice Joret et de leurs enfants Joret, Thomas, Emmanuel et Patrice.
4. Election d'un huissier communal.
5. Election de deux membres à la commission de vérification des comptes.
6. Divers.

Courchapoix, le 19 mai 2025.

Conseil communal.

Courchavon

Dépôt public – PAL (modification de peu d'importance)

Conformément à l'art. 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Courchavon dépose publiquement durant 30 jours, soit du 22 mai au 24 juin 2025 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal:

- Le plan des dangers naturels
- Le règlement communal sur les constructions

Durant le dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de la commune de Courchavon, Route Cantonale 16, 2922 Courchavon, jusqu'au 24 juin 2025 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition à la MPI – PAL ».

Courchavon, le 19 mai 2025.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Courrendlin

Assemblée communale ordinaire lundi 16 juin 2025, à 19h30, à la halle polyvalente de Rebeuvelier

Ordre du jour:

1. Accueil et ouverture de l'assemblée.
2. Approuver les procès-verbaux des assemblées communales du 9 décembre 2024 et du 28 janvier 2025.
3. Statuer sur la demande d'indignat pour:
 - 3.1. M. Jean-Louis Bodren
 - 3.2. M. Yosief Weldeslasie
 - 3.3. M. Muhammad Ahmed
 - 3.4. M. Mohamed Daoudi
 - 3.5. M. Jaouhar Bouguila
 - 3.6. M^{me} Maria Paula Soares da Silva
 - 3.7. M^{me} Raze Shabanaj
 - 3.8. M. Marco Daniel Da Silva Brandao
4. Présentation et approbation des comptes 2024 ainsi que les dépassements budgétaires.
5. Informations communales et divers.

Informations: Les documents liés aux comptes 2024 ainsi que les procès-verbaux des dernières assemblées communales sont déposés sur www.courrendlin.ch. Les éventuelles propositions d'amendement peuvent être adressées au Secrétariat communal préalablement à l'assemblée jusqu'au vendredi 13 juin 2025, 12h00.

Courrendlin, le 13 mai 2025.

Conseil communal.

Courrendlin

Résultat de la votation communale du 18 mai 2025

Acceptez-vous, selon le message du Conseil communal, l'ouverture d'un crédit de CHF 7 200 000.– TTC, sous réserve de diverses subventions fédérales et cantonales, destiné au projet « Traversée du Village » et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation ?

Electeurs inscrits:	2662
Votants:	1058
Bulletins valables:	1044
Nombre de OUI:	340
Nombre de NON:	704

La demande de crédit de CHF 7 200 000.– TTC, sous réserve de diverses subventions fédérales et cantonales, destiné au projet « Traversée du Village » et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation, est refusée.

Courrendlin, le 19 mai 2025.

Secrétariat communal.

Courtételle

Entrée en vigueur du règlement sur les honoraires et indemnités des autorités communales

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Courtételle le 4 décembre 2024, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 12 mai 2025.

Réuni en séance du 7 avril 2025, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courtételle, le 15 mai 2025.

Conseil communal.

Dampfreux-Lugnez

**Assemblée communale ordinaire
mercredi 18 juin 2025, à 20h00, à la salle communale
de Dampfreux-Lugnez**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2024, publié sur le site internet de la commune.
2. Approbation des comptes 2024 et des dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter le règlement d'impôts.
4. Discuter et voter le règlement de sécurité locale.
5. Divers et imprévus.

Les règlements mentionnés sous point 3 et 4 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées et par écrit, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Dampfreux-Lugnez, le 19 mai 2025.

Conseil communal.

Republication suite à une erreur d'adresse dans la publication parue dans le Journal officiel N° 18 du jeudi 15 mai 2025 concernant l'ouverture d'un nouvel établissement.

Delémont

Ouverture d'un nouvel établissement

Conformément à la loi sur les auberges, la Municipalité de Delémont informe que Monsieur Calvimontes Fernando prévoit l'ouverture du « Restaurant Joy Salsa » à la **Route de Bâle 25** à Delémont.

Les heures d'ouvertures seront les suivantes:

Lundi:	fermé
Mardi, mercredi:	17h00 à 22h00
Jeudi:	17h00 à 22h30
Vendredi:	17h00 à 01h00
Samedi:	16h00 à 01h00
Dimanche:	15h00 à 20h00

Dépôt public: jusqu'au 23 juin 2025

Oppositions: écrites et motivées, reçues par le Secrétariat communal de Delémont jusqu'au 23 juin 2025 inclusivement.

Delémont, le 22 mai 2025.

Secrétariat communal.

Ederswiler

Approbation de plan et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 7 mai 2025, les plans suivants:

- Aménagement local – plan de zones
- Aménagement local – plan des dangers naturels
- Règlement communal sur les constructions

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Ederswiler, le 19 mai 2025.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Fontenais

**Assemblée communale ordinaire
lundi 16 juin 2025, à 20h15, à la salle Gérard-Bregnard
(bâtiment des services communaux de Fontenais)**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024.
2. Statuer sur la demande de naturalisation de M^{me} Irina Alievna Vitkovskaïa Piquerez de nationalité russe et domiciliée à Fontenais.
3. Prendre connaissance et voter les modifications du règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Fontenais.
4. Prendre connaissance et voter le projet d'échange de la parcelle N° 395, propriété de la commune de Fontenais, avec la parcelle N° 297, future propriété de Pro Natura, par un apport financier de 10476 francs. Donner les compétences au Conseil communal pour signer les actes nécessaires.
5. Discuter et voter les comptes communaux 2024, ainsi que les dépassements budgétaires.
6. Informations communales.
7. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1, peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.fontenais.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications concernant le procès-verbal pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné au point 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal et sur le site internet www.fontenais.ch où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Le résultat des comptes peut être consulté auprès de la Recette communale ou sur le site internet: www.fontenais.ch.

Fontenais, mai 2025.

Conseil communal.

Les Genevez

Dépôt public de la révision du plan d'aménagement local – PAL

Conformément à l'art. 71, al. 1 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune mixte des Genevez dépose publiquement durant 30 jours, soit du 23 mai 2025 au 1^{er} juillet 2025 inclusivement, en vue de son adoption par l'assemblée communale, les documents suivants:

- Le plan de zones (PZ)
- Le règlement communal sur les constructions (RCC)
- Le plan des dangers naturels (PDN)

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, au Conseil communal des Genevez, jusqu'au 1^{er} juillet 2025 inclusivement.

Elles porteront la mention « Opposition au plan d'aménagement local ».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'auront pas été annoncées à l'Autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Les Genevez, le 22 mai 2025.

Conseil communal.

Haute-Sorne

Résultat de la votation communale du 18 mai 2025

Acceptez-vous la modification du plan spécial « La Petite Morée » à Glovelier, en vue de l'extension de la carrière de calcaire ?

Electeurs inscrits:	5708
Votants:	999
Bulletins blancs:	19
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	980
Nombre de OUI:	725
Nombre de NON:	255

La modification du plan spécial « La Petite Morée » à Glovelier, en vue de l'extension de la carrière de calcaire est donc acceptée.

Voies de droit: Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé au Tribunal de première instance du Tribunal cantonal à Porrentruy, dans les dix jours qui suivent la découverte du motif de recours. Il peut encore être formé recours dans les trois jours qui suivent la présente publication dans le journal officiel, même si le délai de dix jours susmentionnés est écoulé.

Bassecourt, le 19 mai 2025.

Secrétariat communal.

Muriaux

Dépôt public du plan d'aménagement local – PAL

Conformément à l'article 71, alinéa 1 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Muriaux dépose publiquement durant 30 jours, soit du 23 mai 2025 au 24 juin 2025 inclusivement, en vue de son adoption par l'assemblée communale, le dossier de l'aménagement local comprenant:

- Le plan de zones
- Le plan des dangers naturels
- Le règlement communal sur les constructions

Durant le délai de dépôt public, le dossier peut être consulté au Secrétariat communal de Muriaux, durant les heures d'ouverture, soit les mardis et mercredis matin de 8h30 à 11h00, ou sur rendez-vous au téléphone 032 951 19 06.

Les documents mentionnés ci-dessus peuvent également être consultés sur le site internet de la commune www.muriaux.ch, onglet « dernières nouvelles ».

Les oppositions, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Muriaux, Muriaux 31, 2338 Muriaux, jusqu'au 24 juin 2025 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au plan d'aménagement local ».

Les oppositions formées lors du premier dépôt public du 8 avril au 9 mai 2022 sont caduques.

Muriaux, le 15 mai 2025.

Conseil communal.

Le Noirmont

Entrée en vigueur du règlement relatif aux redevances communales sur l'électricité

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale du Noirmont le 17 mars 2025, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 5 mai 2025.

Réuni en séance le 12 mai 2025, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Le Noirmont, le 14 mai 2025.

Conseil communal.

Porrentruy

Résultat de la votation communale du 18 mai 2025

1. Acceptez-vous la modification de l'aménagement local concernant la parcelle N° 1032 de l'ancien site BKW en vue de la réalisation du projet Cité-Jardin ?

Electeurs inscrits:	4928
Votants:	1598
Bulletins valables:	1557
Nombre de OUI:	1039
Nombre de NON:	518

La modification de l'aménagement local concernant la parcelle N° 1032 de l'ancien site BKW en vue de la réalisation du projet Cité-Jardin est donc approuvée.

2. Acceptez-vous, selon le message du Conseil de Ville, un crédit d'engagement de CHF 30 000 000.– sous réserve des diverses subventions et dons, destiné à financer les travaux du complexe scolaire secondaire de Stockmar à Porrentruy comprenant la rénovation et l'assainissement des bâtiments du collège et la construction d'une salle de sport avec deux surfaces de jeu, et de donner compétence au comité du SIDP pour se procurer le financement et à l'assemblée des délégués pour sa consolidation ?

Electeurs inscrits:	4928
Votants:	1598
Bulletins valables:	1567
Nombre de OUI:	1232
Nombre de NON:	335

Le crédit d'engagement de CHF 30 000 000.– sous réserve des diverses subventions et dons, destiné à financer les travaux du complexe scolaire secondaire de Stockmar à Porrentruy comprenant la rénovation et l'assainissement des bâtiments du collège et la construction d'une salle de sport avec deux surfaces de jeu, et de donner compétence au comité du SIDP pour se procurer le financement et à l'assemblée des délégués pour sa consolidation est donc approuvé.

Porrentruy, le 19 mai 2025.

Chancellerie municipale.

Porrentruy

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil municipal du 24 mars 2025, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers

et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 5 mai 2025, la restriction suivante est publiée:

Au Voyebœuf, bans N^{os} 3631 et 3648

- Pose des panneaux de signalisation OSR N° 2.30 Vitesse maximale de 30 km/h et N° 2.53 Fin de la vitesse maximale 30 km/h.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Porrentruy, le 22 mai 2025.

Conseil municipal.

Saint-Brais

Assemblée communale ordinaire

lundi 16 juin 2025, à 20h00, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Procès-verbaux des dernières assemblées.
2. Discuter et approuver les comptes 2024 de la municipalité, 1^{re} et 2^e section.*
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 210000.– pour la réfection du chemin du Ban. Sous réserve de la participation de l'Etat à hauteur de 60%. Donner compétence au Conseil communal pour contracter le crédit nécessaire, sous déduction de subventions et aides diverses ainsi que la consolidation de l'emprunt.
4. Nommer un nouveau membre de la commission d'école primaire.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à la gestion des eaux de surface (RGES).
6. Discuter et approuver la vente d'une portion de terrain pour aïance sis sur les parcelles N^{os} 692 et 361.
7. Divers.

*Les comptes seront à disposition au Secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la commune à partir du 4 juin 2025.

Le règlement mentionné sous chiffres 5 est déposé publiquement au Secrétariat communal ainsi que sur le site internet, où ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale.

Saint-Brais, le 15 mai 2025.

Conseil communal.

Vendlincourt

Entrée en vigueur du règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAPE) et règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Vendlincourt le 17 décembre 2024, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 28 avril 2025.

Réuni en séance du 15 mai 2025, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2025.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Vendlincourt, le 19 mai 2025.

Conseil communal.

Vendlincourt

Entrée en vigueur du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Vendlincourt le 17 décembre 2024, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 28 avril 2025.

Réuni en séance du 15 mai 2025, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2025.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Vendlincourt, le 19 mai 2025.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Eglise réformée évangélique de la République et Canton du Jura

Votation en matière ecclésiastique du 18 mai 2025

Résultat de la votation inhérente à la modification partielle de la Constitution de l'Eglise réformée évangélique de la République et Canton du Jura du 16 décembre 1979:

Electeurs inscrits:	5792
Votants:	168
Bulletins rentrés:	168
Bulletins valables:	167
Bulletins blancs:	1
Bulletins nuls:	1
Nombre de OUI:	162
Nombre de NON:	4

Cette modification est acceptée.

Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés sous pli recommandé auprès de la Chambre des recours de l'Eglise réformée évangélique de la République et Canton du Jura, Rue de la Préfecture 14, 2800 Delémont, dans les 10 jours à compter du lendemain du scrutin.

Delémont, le 19 mai 2025.

Au nom du Conseil de l'Eglise

Le président: Pierre Zingg.

Le secrétaire: Jérémie Cortat.

Les Breuleux

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 27 mai 2025, à 20h00, à la salle paroissiale de la Pépinière

Ordre du jour:

1. Accueil et bienvenue.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Comptes 2024.
5. Divers.

Les Breuleux, le 12 mai 2025.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Dernier délai pour la remise des publications: **lundi 12 heures**

Buix**Assemblée de la commune ecclésiastique
jeudi 5 juin 2025, à 20h00, au bâtiment polyvalent**

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2024.
4. Comptes 2024.
5. Information au sujet de la situation de l'intérieur de l'église, suite aux travaux de rénovation.
6. Information de l'Equipe pastorale.
7. Divers.

Buix, le 14 mai 2025.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Bure**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
mardi 10 juin 2025, à 20h00, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Lecture du dernier procès-verbal.
2. Présentation et approbation des comptes 2024.
3. Divers.

Bure, le 6 mai 2025.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courtételle**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mercredi 4 juin 2025, à 20h00,
au Foyer Notre-Dame**

Ordre du jour:

1. Accueil et prière.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée du 11 décembre 2024.
3. Présentation et acceptation des comptes 2024.
4. Informations pastorales.
5. Divers et imprévus.

Courtételle, le 18 mai 2025.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Fahy**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, jeudi 5 juin 2025, à 20h00,
à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2024.
3. Divers et imprévus.

Fahy, le 17 mai 2025.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Paroisse réformée évangélique de Delémont**Assemblée ordinaire
mardi 3 juin 2025, à 20h15, au Centre réformé
à Delémont**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée / Méditation.
2. Election de deux scrutateurs.
3. Acceptation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 3 décembre 2024 et de l'assemblée extraordinaire du 16 février 2025.

Ces procès-verbaux seront à disposition des paroissien-ne-s au secrétariat paroissial dès le jeudi 22 mai

2025. Consultation possible sur le site de la paroisse:
<https://www.egliserefju.ch/delemont>

4. Présentation des comptes 2024 et des comptes des fonds spéciaux:
 - a) rapport des vérificateurs;
 - b) approbation des dépassements;
 - c) approbation des comptes 2024;
 - d) attribution du reliquat actif.
5. Election d'une nouvelle ou nouveau délégué-e à l'Assemblée de l'Eglise.
6. Nouvelles de la commission des bâtiments.
7. Nouvelles de la Paroisse.
8. Divers.
9. Prière.

Delémont, le 6 mai 2025.

Conseil de Paroisse.

Rocourt**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mardi 3 juin 2025, à 20h00,
à la salle de l'école**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2024.
4. Divers.

Rocourt, le 17 mai 2025.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Saignelégier**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mardi 3 juin 2025, à 20h15,
à la salle communale des Pommerats**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation des comptes 2024 et dépassements de budget.
3. Divers.

Saignelégier, le 12 mai 2025.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Vermes-Envelier – Elay**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mardi 3 juin 2025, à 20h00,
à la salle de la cure**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approuver les comptes 2024 et accepter les dépassements de budget.
3. Voter un crédit de Fr. 291 000.– pour la restauration de la Chapelle d'Envelier et donner compétence au Conseil pour contracter l'emprunt.
4. Voter une dépense de Fr. 50 000.– pour la rénovation du logement de la cure.
5. Informations.
6. Parole à l'Equipe pastorale.
7. Divers.

Vermes-Envelier – Elay, le 15 mai 2025.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Courroux

Requérant: Patrick Chételat, Chemin de la Tuère 2, 2823 Courcelon. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Description de l'ouvrage: Agrandissement du rural existant N° 2A.1 pour l'aménagement de nouvelles logettes pour bovins. Aménagement d'une nouvelle SRPA, construction d'une nouvelle fosse à lisier et d'une place fumière. Réaménagement des alentours comprenant un nouveau chemin d'accès groisé et une place de stockage groisée.

Cadastre: Courroux. Parcelle N° 4242, sise au lieu-dit La Fontaine, Chemin de la Tuère 2a.1, 2823 Courcelon. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 215 RCC (structure du cadre bâti).

Requête spéciale: Demande de soutien au sens de l'article 97 LAgr.

Genre de construction: Agrandissement: façades béton et ossature bois, façade lambris bois naturel et tôle thermolaquée teinte idem existant; toiture: charpente bois, tôle isolante teinte RAL 8014; fumière: radier et murs béton apparent gris; nouvelle fosse à lisier: béton apparent gris (parties hors-sol); nouvelle pré-fosse: béton.

Dimensions agrandissement: Longueur 27m60, largeur 22m00, hauteur 6m90, hauteur totale 11m60; dimensions fumière: longueur 15m00, largeur 4m00, hauteur et hauteur totale sur murs 2m00; dimensions nouvelle fosse à lisier: longueur 39m88, largeur 13m44, hauteur et hauteur totale sur barrière SRPA 4m10; dimensions nouvelle pré-fosse: longueur 12m90, largeur 4m25, hauteur et hauteur totale 2m65; dimensions place de stockage groisée: longueur 42m50, largeur 20m00, surface 850 m².

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 juin 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 22 mai 2025.

Conseil communal.

Delémont

Requérant: Giovanni Cassella, Rue Jolimont 41, 2800 Delémont. Auteur du projet: BIM Process.ch, Rue du 23-Juin 20a, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage: Rénovation et agrandissement de la maison familiale comprenant des transformations intérieures, surélévation du bâtiment, création d'une terrasse extérieure, création de nouvelles fenêtres en façades, remplacement du chauffage au mazout par une pompe à chaleur air/eau avec module extérieur et pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 2170, sise à la Rue de la Bosse 3, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dimensions: Longueur 11m01, largeur 9m32, hauteur 6m09, hauteur totale 8m09.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi teinte blanche; toiture: tuiles en terre cuite, teinte rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 juin 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 19 mai 2025.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérants: Nicole et Florent Joliat, Chemin du Manège 30, 2800 Delémont. Auteur du projet: 360 Comte Entreprise générale SA, Route de Moutier 93, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Démolition de l'annexe N° 93a, rénovation et agrandissement du bâtiment N° 93 comprenant l'ajout de terrasses extérieures, d'une cage d'escalier et de coursives extérieures, d'un local technique et rangements extérieurs, changement complet de la toiture avec rehaussement, pose d'une isolation extérieure crépie, aménagement de 3 nouvelles places de stationnement, pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture et remplacement du chauffage mazout par une pompe à chaleur extérieure.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1500, sise à la Route de Domont 93, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dérogations requises: Article 63 LCER (distance des constructions aux routes publiques); article 61 RCC (alignements et distances par rapport aux équipements).

Dimensions: Longueur 18m12, largeur 10m93, hauteur 7m21, hauteur totale 10m38.

Genre de construction: Matériaux façades: isolation périphérique crépie teinte blanchâtre; annexes (balcons et accès extérieurs) en béton brut; toiture: toiture en pente avec tuiles Jura teinte anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 juin 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 19 mai 2025.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérant: PPE Marché-aux-Chevaux, Route du Vorbourg 56, 2800 Delémont. Auteur du projet: Arches 2000 SA, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Assainissement de l'immeuble d'habitation comprenant la pose d'une isolation extérieure ventilée crépie, remplacement du chauffage au mazout par une nouvelle pompe à chaleur air/eau extérieure, pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture et mise aux normes des garde-corps des balcons.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1315, sise à la rue Marché-aux-Chevaux 5, 2800 Delémont Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CBd.

Dimensions: Bâtiment existant.

Genre de construction: Matériaux façades: crépissage, teinte beige; toiture: toiture existante, inchangée.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 juin 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 19 mai 2025.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Develier

Requérant: Halilaj Vatan, Rue du Puits 12, 2802 Develier. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Avenir 17, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Transformation, agrandissement et assainissement du bâtiment N° 12 existant. Remplacement du chauffage existant par l'installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Develier. Parcelle N° 1705, sise à la Rue du Puits, 2802 Develier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dérogation requise: Article 41 RCC (indice brut d'utilisation du sol - IBUS).

Dimensions: Longueur 8m10, largeur 1m70, hauteur 6m70, hauteur totale 6m70.

Genre de construction: Façades: crépi de finition, blanc cassé; toiture: tuiles terre-cuite, anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 juin 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 16 mai 2025.

Conseil communal.

Fontenais

Requérante: Commune mixte de Fontenais, par son maire, Place de la Fontaine 208, 2902 Fontenais. Auteur du projet: Leschot Architecture SàRL, 32, Faubourg Saint-Germain, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Travaux de rénovation des façades, remplacement des fenêtres de l'étage (bois), isolation du plancher des combles, démontage des souches hors toit, et rénovation peinture cage d'escalier intérieure du Château de Fontenais.

Cadastre: Fontenais. Parcelle N° 206, sise à la Place de la Fontaine 208, 2902 Fontenais. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Genre de construction: Nouvelles portes et fenêtres en bois; toiture: existant, sans changement.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Fontenais, Place de la Fontaine 208, 2902 Fontenais, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 juin 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 22 mai 2025.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérant: Rachel Immobilien AG, Zofingerstrasse 38, 4805 Brittnau. Auteur du projet: SGD Architectes Sàrl, Route de la Verna 3, 1762 Givisiez.

Description de l'ouvrage: Démolition partielle et rénovation d'une ancienne ferme en 8 appartements, construction de deux immeubles, un de 7 et un autre de 8 appartements, et construction de deux villas jumelées.

Cadastre: Courfaivre. Parcelles N°s 249, 3451, 250 et 3477, sises à la Rue de la Rauracie, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, H2.

Dimensions: Selon plans déposés.

Genre de construction: Façades: crépi et menuiserie, couleurs blanc cassé et brun; toitures: tuiles rouges et toit plat.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 juin 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 19 mai 2025.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En prévision du changement de fonction du titulaire, la Chancellerie d'Etat met au concours le poste

Chef (H/F) du Service de l'information et de la communication, porte-parole du Gouvernement à 80-100%

Mission: A la tête d'une petite équipe, vous dirigez la communication de l'Etat et soutenez le Gouvernement dans ses relations avec les médias et le public. Vous rédigez des communiqués, des argumentaires, des discours politiques et organisez des conférences de presse. Vous veillez à une présence cohérente des autorités et de l'Etat sur les réseaux sociaux. Vous participez à différents groupes de projet pour lesquels vous élaborez des plans de communication. Vous organisez des événements RP et des campagnes de communication visant à valoriser l'image du Jura à l'extérieur. Vous formez également les employés de l'Etat à la communication avec les médias.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un titre HE ou universitaire niveau master dans un domaine lié au poste, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Vous êtes idéalement titulaire d'une formation complémentaire dans le domaine de la communication. Vous justifiez d'au moins 2 à 4 ans d'expérience dans un poste à responsabilités. Vous avez le sens de l'Etat et un intérêt marqué pour la politique. Vous possédez un sens aigu des priorités, une grande polyvalence et une capacité à faire face à une importante charge de travail et à de nombreuses interruptions. Vous avez des compétences avérées en gestion de personnel et en conduite de projets. Vous maîtrisez les réseaux sociaux et les principaux enjeux liés aux nouveaux médias. Enfin, vous avez le sens du contact et un esprit créatif? Alors ce poste est fait pour vous! La compréhension de l'allemand est nécessaire, l'anglais est un atout.

Fonction de référence et classe de traitement:
Chef de service IIa / Classe 22

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025 ou à convenir.

Environnement de travail: Vous bénéficiez d'un environnement de travail agréable dans une petite équipe dynamique et soudée. Vous avez la possibilité d'effectuer une partie de vos tâches en télétravail. Vous avez accès à un catalogue de formation continue et avez l'occasion de participer à de nombreux projets stratégiques.

Lieu de travail: Delémont.

Contact: Jean-Baptiste Maître, Chancelier d'Etat, tél. 032 420 72 00.

Délai de postulation: 2 juin 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Le Service de l'enseignement met au concours le poste de

Responsable de l'enseignement spécialisé à 80% (H/F)

Mission: Vous avez la responsabilité des dossiers liés aux parcours scolaires des élèves (fréquentation scolaire, orientation, transitions), et vous coordonnez les mesures permettant la prise en charge appropriée des élèves à besoins éducatifs particuliers. A ce titre, vous organisez, gérez, contrôlez et adaptez le dispositif de pédagogie spécialisée mis en place en collaboration avec les instances cantonales et intercantionales. Vous assurez le contact direct avec les enseignants spécialisés (pour une année encore), et les directions d'écoles. Vous accomplissez également des mandats spécifiques attribués par le Service de l'enseignement et le représentez au sein de différentes commissions et groupes de travail. Vous collaborez étroitement avec la responsable du secteur pédagogique et ses collaborateurs. A ce titre, vous serez appelé à conduire des projets pédagogiques avec l'appui de collaborateurs du secteur.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un titre HE (HEU, HES, HEP ou jugé équivalente) ou universitaire niveau master dans un domaine lié au poste, et d'une formation complémentaire de niveau DAS dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Vous êtes au bénéfice d'une expérience professionnelle de 2 à 4 ans dans un poste à responsabilités. Vous disposez d'une très bonne connaissance du domaine de la pédagogie spécialisée (enseignement spécialisé et institutions), du système scolaire jurassien et de l'enseignement. Vous avez le sens de l'organisation et de la communication, ainsi que des aptitudes en matière de gestion et de planification. Vous êtes reconnu pour votre aisance rédactionnelle et votre sens de la diplomatie. Vous appréciez le travail en équipe et utilisez couramment les outils informatiques.

Fonction de référence et classe de traitement:
Collaborateur scientifique IIIa / Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025.

Lieu de travail: Delémont.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} Ségolène Eberlin, Responsable du secteur pédagogique, Service de l'enseignement, tél. 032 420 54 12.

Délai de postulation: 30 mai 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


La Police cantonale met au concours un poste de

Assistant de sécurité publique au Centre opération planification (H/F) à 80-100%

Mission: Vous effectuez les transports de personnes privées de liberté et en assurez la sécurité, notamment lors d'audition devant les tribunaux. Cela peut vous conduire à transiter sur l'ensemble du territoire de la Suisse. Vous réalisez des prestations administratives en lien avec les activités policières, telles que les réquisitions ou les notifications.

Vous assurez des tâches de soutien aux agents de police, notamment dans le domaine logistique. Vous pouvez être appelé à appuyer la centrale d'engagement et des télécommunications, ou à effectuer des tâches de contrôle du trafic routier et des véhicules, notamment en collaboration avec le groupe circulation. Vous travaillez au sein d'une équipe dans laquelle la solidarité et l'entraide sont des valeurs primordiales.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un certificat fédéral de capacité et du permis de conduire. Vous êtes titulaire du certificat d'assistant de sécurité publique ou êtes disposé à suivre cette formation. Vous êtes titulaire d'une autorisation d'établissement (permis C) ou de la nationalité suisse et jouissez d'une bonne réputation. Vous êtes prêt à revêtir l'uniforme afin d'apporter un soutien aux policiers. Vous avez le sens de l'organisation et du service public. Vous faites preuve d'entregent, tout en pouvant prendre des décisions. Vous êtes bon communicateur et savez vous adapter aux personnes que vous rencontrez. Vous aimez travailler en équipe et pouvez assumer avec aisance des horaires irréguliers. Vous êtes dynamique et faites preuve de flexibilité.

Fonction de référence et classe de traitement:

Assistant de sécurité publique / Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025.

Lieu de travail: Territoire cantonal.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Jonathan Spitznagel, chef de section, téléphone 032 420 65 65.

Délai de postulation: 13 juin 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

Marchés publics

Appel d'offres

Adjudicateur

Service d'achat: Commune mixte de Haute-Sorne, M. Richard Hulmann, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt (Suisse). Tél. +41 32 427 08 00. E-mail: richard.hulmann@haute-sorne.ch. Site internet: www.haute-sorne.ch

Objet et étendue du marché

Le présent projet a pour objectif la réalisation d'un nouvel axe routier communal en vue d'une viabilisation d'un nouveau secteur. Pour cela, l'adaptation du réseau routier existant et de ses aménagements doit être effectuée. En terme de viabilisation, plusieurs travaux de réseaux souterrains sont prévus: adaptation du collecteur communal d'eaux mixtes, nouveau concept d'éclairage public, adaptations du réseau de l'entreprise Swisscom. Une coordination avec l'installation sanitaire du réseau d'eau potable est également attendue.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal: 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Type d'ouvrage

- 2.1 - Routes et chemins
- 4.2 - Installations d'énergie et de télécommunication
- 4.3 - Alimentation en eau

Catalogue des articles normalisés (CAN)

- 111 - Travaux en régie
- 112 - Essais
- 113 - Installations de chantier
- 117 - Démolitions et démontages
- 151 - Constructions de réseaux enterrés
- 211 - Fouilles et terrassements
- 221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation
- 222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers
- 223 - Chaussées et revêtements
- 237 - Canalisations et évacuation des eaux
- 282 - Signalisation: signaux routiers
- 286 - Marquages

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Génie civil

Accords internationaux: Non

Délais

Remise de l'offre: 25.6.2025 - 23h59

Offre valable jusqu'au: 25.6.2026

Appel d'offres

Adjudicateur

Service d'achat: Stähelin Partner architectes SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont (Suisse). Téléphone +41 32 421 96 60. E-mail: info@staehelinpartner.com

Service demandeur (adjudicateur): Hôpital du Jura

Objet et étendue du marché

Garde-corps et mains courantes pour les 3 cages d'escaliers du bâtiment.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal: 45341000 - Pose de garde-corps

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Bâtiment

Accords internationaux: Oui

Délais

Remise de l'offre: 16.6.2025 - 16h00

Offre valable jusqu'au: 31.12.2025

Appel d'offres

Adjudicateur

Service d'achat: Stähelin Partner architectes SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont (Suisse). Téléphone +41 32 421 96 60. E-mail: info@staehelinpartner.com

Service demandeur (adjudicateur): Hôpital du Jura

Objet et étendue du marché

Travaux de peinture intérieure - Home médicalisé de 92 lits.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal: 45442100 - Travaux de peinture

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Bâtiment

Accords internationaux: Oui

Délais

Remise de l'offre: 16.6.2025 - 16h00

Offre valable jusqu'au: 31.12.2025

Divers

Jura Tourisme

Assemblée générale ordinaire 2025

Mercredi 11 juin 2025, à 15h00, à la «Clinique Le Noirmont» au Noirmont (Chemin Roc-Montès 20)

Ordre du jour:

1. Ouverture et salutations.
2. Paroles de bienvenue de Monsieur Gabriel Martinoli, maire du Noirmont.
3. Désignation des scrutateurs.
4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juin 2024.
5. Rapport du président.
6. Rapport du directeur.
7. Comptes 2024 et rapport des vérificateurs.
8. Décharge aux administrateurs.
9. Budget 2025.
10. Modifications des statuts.
11. Nominations au comité de Jura Tourisme.
12. Allocution de Monsieur Stéphane Theurillat, ministre de l'économie et de la santé.
13. Divers.

Toute proposition de modification de l'ordre du jour doit être soumise par écrit au président au plus tard 10 jours avant l'assemblée générale.

Jura Tourisme

Le président: Frédéric Lovis.

SEVT – Syndicat des eaux du Val Terbi

Assemblée des délégués

Mercredi 18 juin 2025, à 20h00, à la salle de gymnastique de Vermes

Ordre du jour:

1. Salutations et informations.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 4 décembre 2024.
4. Comptes 2024: présentation, discussion et approbation.
5. Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes:
 - a) STAP Gravière à Courchapoix: réfection du réservoir et du local technique pour un montant de Fr. 69000.-.
 Donner compétence au comité du SEVT pour libérer les fonds et consolider les dépenses.
6. Information sur les projets en cours et futurs investissements.
7. Divers et imprévus.

Corban, le 19 mai 2025.

Syndicat des eaux du Val Terbi.

Communauté de l'Ecole secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs – 2900 Porrentruy

Assemblée des délégués

Mardi 3 juin 2025, à 20h00, à l'aula du Collège Thurmann

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 5 novembre 2024.
4. Communication du président et des directeurs.
5. Comptes 2024:
 - a) présentation;
 - b) rapport des vérificateurs;
 - c) approbation et décharge à l'administration.
6. Point de situation:
 - Etat des travaux pour le Collège Thurmann;
 - Rénovation Collège Stockmar.
7. Divers

Porrentruy, le 15 mai 2025.

Le comité.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.